

# La Feuille de Chou

*Bulletin municipal*

n°33 - Mars 2011



[www.champrond-en-gatine.org](http://www.champrond-en-gatine.org)



L'équipe  
de la feuille  
de Chou

*Est heureuse de vous  
présenter une nouvelle  
édition ...*

Responsable de  
publication :  
*Philippe Guillemet*

À la relecture des  
articles :  
*- Céline Védie*  
*- Claudine Tison*  
*- Philippe Guillemet*  
*- Jean Paul Tison*

À la mise en page :  
*Céline Védie*

À la reproduction et à la  
distribution :  
*- Claudine Tison*  
*- Jean Paul Tison*  
*- Daniel Vidal*



## LE CHOU DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

**U**n peu avant le printemps, vous allez pouvoir découvrir cette nouvelle édition de la feuille de Chou.

Il semble que nous sortions d'un hiver rigoureux dont les difficultés liées aux fortes averses de neige de la fin du mois de décembre ont été aplanies grâce à la solidarité et à l'efficacité de nos agriculteurs.

Cette année qui commence est placée sous le signe d'investissements mesurés, nous entamons un processus de réflexion sur le fait que nous soyons la première commune du Parc Naturel Régional du Perche que l'on traverse lorsque l'on vient de Paris ou de Chartres.

Ces réflexions conduiront vraisemblablement à des aménagements des entrées et du centre de notre village.

Notre projet de commerce multiservices avance, une étude menée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir débutera dans les prochaines semaines.

L'association les «Paniers d'Aligre» a commencé ses activités et elle remporte l'adhésion de nombreuses familles et de plusieurs producteurs locaux.

Les effectifs des trois écoles de notre regroupement pédagogique sont stables. Les nouvelles constructions d'habitations de ces deux dernières années ont permis d'accueillir de nouveaux élèves.

Les travaux de la maison pluridisciplinaire de santé de La Loupe que nous menons avec l'ensemble des communes de la communauté de communes des Portes du Perche sont ralentis, l'ouverture étant néanmoins prévue au mois de septembre de cette année.

La maison des P'tits Loups, notre nouvelle crèche fonctionne très bien avec une importante fréquentation.

En matière d'économie, il est prévu d'aménager de nouveaux espaces bureaux et une partie des locaux de l'ancienne imprimerie QUEBECOR et ce, en fonction de la demande.

Comme chaque année, nos associations communales nous ont concocté un programme de festivités que vous allez pouvoir consulter dans nos pages intérieures.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture de cette édition.

Eric Legros



# SOMMAIRE



## LA FEUILLE MUNICIPALE

<i>Le conseil et ses commissions</i>	p.1
<i>Les résumés des Conseils municipaux</i>	p. 2 à 13
<i>Le Plan Local d'Urbanisme</i>	p. 13
<i>Divers</i>	p. 14 à 15



## LA FEUILLE INFOS

<i>Du côté des associations</i>	p. 16 à 19
<i>Du côté des artisans et commerçants</i>	p. 19 à 21
<i>Etat civil</i>	p. 21
<i>Un peu d'histoire sur Champrond</i>	p. 21 à 22
<i>Dates à retenir</i>	p. 22

## LA FEUILLE PRATIQUE

<i>Les services communaux et intercommunaux</i>	p. 23 à 25
<i>Opérations groupées de vidanges de fosses septiques</i>	p.25
<i>Numéros infos et permanences utiles</i>	p. 25 à 26
<i>Les mots croisés de Guy Demange</i>	p. 27

# LA FEUILLE MUNICIPALE

## Le Conseil et ses commissions

<b>Les membres du conseil municipal</b>	<b>Le Maire : Éric Legros</b> <b>1<sup>er</sup> Adjoint :</b> Philippe Guillemet <b>2<sup>ème</sup> Adjoint :</b> Denis Granger <b>3<sup>ème</sup> Adjoint :</b> Jean Taquet	<b>Les conseillers :</b> Marie-France Beauchet Christian Bornet Didier Guyon Claude Imhof Luc Liard Céline Védie Daniel Vidal
---	---	--

### Les commissions communales

- **Bâtiments communaux :** Vice-président Jean Taquet  
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Philippe Guillemet, Daniel Vidal
- **Voirie et Réseaux :** Vice-président : Denis Granger, Luc Liard  
Christian Bornet, Philippe Guillemet, Didier Guyon, Jean Taquet
- **Fêtes-Fleurissement:** Marie-France Beauchet, Philippe Guillemet,  
Denis Granger, Jean Taquet, Daniel Vidal  
Personnes hors conseil:  
Nicole Caillard, Patricia Dumas, Claudine Tison
- **Finances: ensemble du conseil municipal**
- **Commission d'appel d'offres :** Président Eric Legros  
Titulaires : Denis Granger, Philippe Guillemet, Jean Taquet  
Suppléants: Marie-France Beauchet, Didier Guyon, Céline Védie
- **Urbanisme :** Vice-président Philippe Guillemet  
Christian Bornet, Denis Granger, Luc Liard, Jean Taquet,  
Céline Védie
- **Eau et assainissement:** Vice-président Denis Granger  
Christian Bornet, Didier Guyon, Philippe Guillemet, Jean Taquet  
Céline Védie
- **Centre communal d'Action Sociale:**  
Éric Legros, Marie-France Beauchet, Luc Liard, Daniel Vidal  
Philippe Guillemet  
Personnes hors conseil:  
Denise Bigeault, Brigitte Wardavoir, Nicole Caillard, Jocelyne Préhu
- **Communication :** Vice-Président Philippe Guillemet  
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Claude Imhof, Luc Liard,  
Céline Védie, Daniel Vidal, Jean Taquet. Personnes hors conseil :  
Patricia Dumas, Alfred Perrin, Claudine Tison, Céline Fiolet
- **Suivi de la gestion de la salle des fêtes :** Daniel Vidal

### Commission communale des impôts directs

Titulaires : Védie Céline, Bigeault Bernard, Renard Dominique, Fillette Michel, Houdy Olivier, Guibert Jean Luc.

Suppléants : Dumas Patricia, Lunel Catherine, Wardavoir Brigitte, Caillard Nicole, Lorin Claude, Monthuir Bertrand.



### Les commissions intercommunales

- ✓ **Syndicat Scolaire et Régie de Transport Scolaire**  
Président : Eric LEGROS  
Marie-France Beauchet, Eric Legros, Luc Liard, Daniel Vidal
- ✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):**  
Délégués titulaires: Céline VEDIE, Philippe GUILLEMET  
Délégués suppléants: Christian BORNET, Luc LIARD
- ✓ **Syndicat électrique:**  
Délégué titulaire : Didier GUYON  
Délégué suppléant : Denis GRANGER
- ✓ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):**  
Délégué titulaire: Eric LEGROS  
Délégué suppléant: Claude IMHOF
- ✓ **Parc Naturel Régional du Perche:**  
Délégué titulaire: Claude IMHOF  
Délégué suppléant: Christian BORNET
- ✓ **Interconnexion des réseaux d'eau potable:**  
Titulaire : Denis Granger  
Suppléant: Jean Taquet
- ✓ **Jumelage du canton de La Loupe:**  
Éric LEGROS, Claude IMHOF
- ✓ **Comité de Bassin d'Emploi:**  
Éric LEGROS, Daniel VIDAL
- ✓ **Centre National d'Action Sociale:**  
Marie-France BEAUCHET
- ✓ **Délégué à la défense:** Philippe GUILLEMET
- ✓ **Communauté de communes des Portes du Perche :**  
Délégués titulaires :  
Éric LEGROS (Président de la commission Services à la Population)  
Philippe Guillemet  
Délégués suppléants : Céline VEDIE et Claude IMHOF  
Délégué aux transports scolaires : Philippe GUILLEMET

## Réunion du 25 novembre 2010

**Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 25 novembre 2010 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.**

Absents excusés : Didier Guyon, Marie-France Beauchet, Daniel Vidal

Absente : Céline Védie

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2010, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- Jean Taquet présente le compte-rendu de la réunion d'expertise des silos à boues qui a eu lieu le 19 novembre : les travaux de réparation des étanchéités des exutoires des deux bassins commandés par la commune, ont été effectués.  
Ces travaux n'ont pas été efficaces, de nombreuses fuites ont à nouveau été mises en évidence. Il est rappelé que la DDAF avait renoncé au paiement du solde de ses honoraires et que l'action judiciaire suspend la durée de la garantie décennale.  
Il sera demandé l'avis au SATESE concernant les risques encourus pour l'environnement.
- Un nouvel appel d'offres concernant le marché de travaux de gros oeuvre pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été lancé et c'est l'entreprise Coutant de Belhomert qui a été retenue, les travaux devant se poursuivre prochainement.
- Mr Legros fait le point concernant les travaux communaux en cours.
- Une convention d'utilisation de la salle des fêtes sera signée prochainement avec les associations utilisatrices de la salle des fêtes.
- Les clés des anciens bureaux de la gendarmerie ont été rendues à la mairie par Mr Giraud dans les délais impartis.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement
- Date de la commission administrative de révision de la liste électorale à fixer
- Remplacement de Dominique Ageron
- Vœux de la commune
- Tarifs communaux

Accord du conseil

### • INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 20 % par an

### • DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Afin d'intégrer les factures d'achat des pavés de rue pour l'accès aux personnes à mobilité réduite du réfectoire, le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- Dépenses	
023 virement à la section d'investissement :	2050 €
21312 bâtiments scolaires :	2050 €
- Recettes	
722 immobilisations corporelles :	2050 €
021 virement à la section de fonctionnement :	2050 €

Le coût total d'aménagement des abords de la mairie s'élève à 5450 € TTC.

Afin d'éviter des dépassements de crédits, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

- Dépenses	
6413 rémunération du personnel non titulaire :	+ 1100 €
60628 autres fournitures non stockées :	- 1100 €

- **DEVIS NUMEROS DE MAISONS**

Mr le Maire informe le conseil municipal que des devis de numéros de maison et plaques de rue pour le lotissement, Villemaignre, Rue de la Chaussée, Grande Rue, Le Signeuré, route de La Loupe, rue de la Lutonnerie et rue de l'Arcade ont été sollicitées auprès de plusieurs fournisseurs. Le coût s'élève à 1160 € TTC. Toutefois, il est décidé de prévoir l'achat de panneaux indiquant l'adresse de notre site internet pour les entrées du village ainsi qu'une plaque de rue « rue du Champrier de la ferme ».

Accord du conseil pour procéder à l'achat de ces plaques et numéros.

- **DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DU TABLEAU DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de restauration de ce tableau :

Atelier M.D. ROUILLY de Luisant :	7 900 € HT
Atelier Marc Philippe de Fondettes :	5 680 € HT
Annie Legrand de Neuilly-sur-Eure :	4 478.50 € HT

Mr Legros propose au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de la DRAC et du Conseil Général ainsi qu'une réserve parlementaire auprès de Mme De la Raudière et des sénateurs. Le conseil décide également de solliciter une aide auprès de la Fondation du Patrimoine, de l'Evêché et du PNRP, le conservateur du musée de Chartres sera sollicité pour nous aider à monter le dossier.

- **TRAVAUX DE VOIRIE 2011**

Mr le Maire fait part au conseil que les travaux de voirie 2010 (1/4 du chemin Ferré pour 7344 €) n'ont pas été réalisés en 2010 et qu'ils seront reportés en 2011. En 2011, il est prévu la réfection de la moitié du chemin Ferré pour 12 371 €, la convention précisant les modalités de versement d'un fonds de concours à la CDC est actuellement en cours.

Le conseil municipal propose de demander à la CDC de prévoir la réfection du chemin Ferré dans son intégralité moyennant un fonds de concours plus élevé pour permettre une meilleure négociation du prix des travaux. Il est également prévu la réfection de la rue de l'Etang, travaux qui feront l'objet d'une demande de subvention au titre du FDAIC 2011.

Des réparations sont à envisager dans les rues du Plessis, de l'Etang, des Rosiers, du Château d'eau. Il est demandé d'araser dès que possible la bordure de la voie communale située entre le chemin du Petit Bois Landry et la vallée vers la RD923.

- **POINT SUR LE PROJET DE COMMERCE MULTISERVICES**

Mr le Maire informe le conseil qu'il rencontrera un représentant du groupe Carrefour le 30 novembre à 16 h pour un projet d'enseigne Proxi. Il est rappelé la nécessité d'un partenariat avec la boulangerie.

Afin de poursuivre ce dossier, le conseil municipal doit décider de mettre en œuvre une étude de faisabilité auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour pouvoir prétendre aux subventions. Il en sera délibéré lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

- **CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU RELAIS DE CHASSE**

Mr Legros informe le conseil que le terrain situé entre le bâtiment principal du relais de chasse et le calvaire est propriété communale. La haie est en effet entretenue par la commune et le cadastre en fait foi. Cette propriété a fait récemment l'objet d'une signature d'un compromis de vente. Afin d'accompagner les acquéreurs, Mr le Maire propose au conseil de céder à titre gracieux cette petite parcelle. Après discussion, le conseil municipal décide de se rendre sur place. Il est proposé de réfléchir à l'aspect esthétique du site. Il est aussi envisagé un éventuel échange de terrain route de La Loupe pour agrandir le carrefour.

- **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE FRAIS DE SCOLARITE**

Monsieur le Maire fait part au conseil que la mairie de Courville sur Eure sollicite une participation financière de 351 € pour la scolarité d'un enfant de la commune en Classe d'Intégration Scolaire. Considérant que la scolarisation en CLIS n'est pas une volonté de la famille mais une décision des services de l'Education Nationale, le conseil accepte de participer au frais de scolarité de cet enfant.

- **HONORAIRES AVOCAT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération du 18/02/2010 relative à la rétrocession d'une canalisation d'eau potable a fait l'objet d'une requête en date du 11/06/2010 auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par le Groupement Forestier pour solliciter l'annulation de ladite délibération.

Cette délibération a été ensuite annulée par le conseil municipal le 10/07/2010.

Monsieur le Maire avait demandé l'avis d'un avocat, Maître Festivi, qui a rédigé un mémoire pour le Tribunal Administratif et qui a présenté ensuite une note d'honoraires, Mr le Maire propose au conseil municipal de régler les honoraires de l'avocat. Accord du conseil.

- **PROJET DE CONSTRUCTION DE Mr MOIZAN**

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal fixe une réunion de la commission urbanisme le samedi 18 décembre 2010 à 10 h avec Mr Moizan Philippe, afin qu'il présente son projet de construction d'atelier avec habitation, car plusieurs possibilités sont à envisager.

- **TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Les devis établis par M3R et ACT sont analysés par le conseil et il est demandé des précisions de dimension des manchettes sur le devis ACT.

Considérant que le chemisage partiel du réseau d'assainissement ne serait pas subventionné, il est décidé de demander une variante avec chemisage en continu pour une étanchéité parfaite du réseau, à l'entreprise ACT pour information. La décision de réalisation des travaux avec ou sans subvention sera prise lors d'une prochaine réunion.

- **REMPLACEMENT DE Mr AGERON**

Le contrat CAE de Dominique Ageron prendra fin le 07/12/2010. Pour pourvoir à son remplacement un appel de candidatures a été effectué avec l'aide du relais emploi.

Ainsi, trois personnes ont été reçues à un entretien d'embauche.

La candidature de Mr Choinard a été retenue. Son CV est présenté au conseil.

Le contrat proposé est un contrat unique d'insertion d'une durée de 8 mois, renouvelable deux fois pour une durée hebdomadaire de travail égale à 21 h et pris en charge par l'Etat à 75 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'embaucher Mr Choinard Stéphane dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à compter du 1er décembre 2010.

- autorise le Maire à signer la convention relative à ce contrat avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail correspondant.

- **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

La cérémonie des vœux est fixée au dimanche 16 janvier 2011 à 11 h 30 à la salle des fêtes.

- **TARIFS COMMUNAUX**

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

<b>TARIFS COMMUNAUX 2011</b>		
		Tarif €
Salle polyvalente	personnes ext. Com.	250
	deuxième jour consécutif	100
	habitants de la commune	150
	deuxième jour consécutif	60
	réunion professionnelle	75
	vin d'honneur semaine	75
	vin d'honneur week-end	100
	utilisation du fourneau	25
	utilisation du lave-vaisselle	25
	<i>location de vaisselle</i>	
	* le couvert	0.50
	* le petit couvert	0.30
	<i>casse ou perte de vaisselle</i>	
	* le verre	1.50
	* le couvert	0.80
* l'assiette	4	
Frais de nettoyage	200	
Concessions cimetièrre	trentenaire	250
	cinquantenaire	400
	taxe de superposition	150



Logements	F2 70 Grande Rue	265
	Charges F2	70
	F1 Etage 68 Grande Rue	265
	Charges F1 Etage	75
	F1 Rez de Chaussée 68 Grde Rue	180
	Charges F1 Rez de Chaussée	55

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Conformément à la charte du PNRP, qui affirme l'importance des zones humides, le PNRP aidera à réaliser l'inventaire de ces zones. Le Parc a déjà réalisé une première cartographie des zones humides du territoire à partir de photos aériennes. Afin de préserver ces milieux aquatiques sensibles, il est nécessaire de valider cet inventaire sur le terrain à l'échelle communale ou intercommunale en concertation avec les élus. C'est pourquoi, le PNRP a demandé la constitution d'un groupe de travail sur ce dossier « zones humides » sur la commune, que ce groupe soit diversifié dans sa composition en incluant les propriétaires des sites forestiers. Tout le conseil municipal sera invité à la réunion de lancement de l'inventaire.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de l'association « Les Paniers d'Aligre », le bureau de l'ancienne gendarmerie pour le retrait des paniers commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

## Réunion du samedi 8 janvier 2011

**Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le samedi 8 janvier 2011 à 10 h en session ordinaire, sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.**

Tous les membres en exercice sont présents.

- **PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN SITUE EN BORDURE DE L'ANCIEN RELAIS DE CHASSE**

A l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Caudmont expose son souhait d'acquérir la propriété qui comprend l'ancien relais de chasse située route de La Loupe.

Son intention d'acquérir ce bien a été validée par un compromis de vente signé avec Madame Becket Claudie.

Ayant pris connaissance que la haie qui se trouve face au calvaire de la rue des Rosiers, était propriété de la commune ainsi que la parcelle qui se trouve derrière cette haie jusqu'au bâtiment comprenant la tour et la maison qui y est accolée. Monsieur Caudmont sollicite l'acquisition de ce terrain afin de pouvoir faire la rénovation et l'entretien de ces bâtiments en restant sur sa propriété.

Certains membres du conseil municipal ont observé qu'ils ne savaient pas que cette parcelle était communale.

Un débat s'engage sur cette vente éventuelle, certains conseillers préférant que l'on échange cette parcelle de terre avec une parcelle de terrain qui se trouve à l'angle de la rue du Plessis et de la route de La Loupe afin d'agrandir le carrefour.

Quelques remarques faites, font état que cet aménagement ne sécuriserait pas plus la sortie de la ruelle du Prieuré, difficulté principale de ce carrefour.

La mise en sens unique de cette voie est envisagée mais fera l'objet d'une autre réunion de conseil municipal.

Considérant la demande de Monsieur Caudmont, le conseil municipal par 7 voix pour et 4 voix contre décide de vendre une parcelle de terrain d'environ 50 m<sup>2</sup> à Monsieur Caudmont acquéreur de la propriété cadastrée AB 115 pour une valeur de 15 € le m<sup>2</sup>, sollicite le bornage de ladite parcelle sachant que les frais afférents seront répercutés sur le prix de vente du terrain.

La contenance exacte de la parcelle sera définie par le bornage ainsi que la nouvelle numérotation cadastrale. Le conseil municipal demande à ce que la haie comprise dans cette parcelle qui se trouve face au calvaire de la rue des Rosiers soit préservée en l'état et entretenue par le propriétaire.

### **\* QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une formation sera dispensée aux cantinières du RPI sur les protocoles à observer sur l'hygiène et la conservation des aliments, la fabrication des plats ainsi que leur mise en place dans le cadre du respect des règles dites HACCP (normes de règles d'hygiène qui se basent sur un contrôle précis, il s'agit d'une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires)

Cette formation aura lieu mercredi 12 janvier 2011 pour la première séance et ce de 8h30 à 12 heures, les élus sont cordialement invités à assister à cette formation.

Monsieur Granger souhaite qu'un mot de remerciements soit adressé à l'ensemble des agriculteurs qui ont participé au déneigement du mois de décembre, le barème d'entraide du Conseil Général sera adressé par le même courrier.

Une lettre de remerciements sera également adressée à Monsieur Bournisien et ce même, s'il a été mandaté par le Conseil Général.

Un plan de déneigement avec fermetures de certaines voies communales partiellement ou entièrement doit être établi avec proposition à faire de même pour certaines voies départementales et ce avec les agriculteurs qui ont procédé au déneigement en cette fin de décembre et au début du mois de janvier

Une demande d'autorisation de piégeage des ragondins pour la commune et pour Jérôme Granger doit être faite dans les plus brefs délais.

Une lettre doit être adressée au Conseil Général pour qu'il participe financièrement aux opérations de déneigement réalisées par la commune et les agriculteurs qui ont participé au déneigement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.

## **Réunion du 17 février 2011**

**Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 17 février 2011 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence de Mr Eric LEGROS, Maire, au lieu habituel de ses séances.**

Absents excusés : Mr Imhof Claude pouvoir à Céline Védie  
Mr Bornet Christian pouvoir à Eric Legros

Absent : Mr Guyon Didier

Lecture est donnée du compte-rendu des réunions des 25 novembre 2010 et 8 janvier 2011, qui sont approuvés à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis ces réunions :

- La demande de subvention auprès de la DRAC concernant la restauration du tableau classé de l'église peut être sollicitée avec le devis le moins-disant de Mme Legrand, qui a présenté ses techniques de restauration à la DRAC ;
- Mr Choinard a quitté son poste de CAE pour un poste de responsable à Bricomarché à La Loupe.
- Une réunion relative à l'inventaire des zones humides aura lieu le 03 mars 2011 à 18 h avec les propriétaires concernés.
- Quelques idées sont émises pour que la rue de l'Etang soit réservée à la promenade : panneaux interdisant la circulation aux véhicules, fermeture par barrière ou système amovible pour les riverains... Une réunion

spécifique préalable à la décision sera fixée prochainement pour réfléchir à ce sujet et au projet de mise en sens unique de la ruelle du Prieuré.

- Il est indiqué que la barre du haut de la barrière en bois fermant l'accès au chemin de César est cassée.
- Jean Taquet informe le conseil que la Lyonnaise des Eaux a sollicité deux entreprises pour procéder à la réparation de l'étanchéité des scellements des exutoires des bassins. L'une n'a pas souhaité effectuer du colmatage et nous n'avons pas les informations de l'autre.
- Un plan de déneigement est actuellement en cours, il prévoit l'interdiction à la circulation sur la D129 entre la rue de l'étang et Beaurepaire et sur la voie communale de l'Aiguillon depuis la D15 en cas de fortes averses de neige.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Implantation commerce de proximité
- Nom de la zone d'activités
- Correspondant sécurité routière à désigner
- Questions diverses de Claude Imhof

Accord du conseil.

#### • **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : SERVICE D'EAU**

Le compte administratif 2010 conforme au compte de gestion est approuvé après examen des comptes. En section de fonctionnement, il fait apparaître un excédent de 30 932.67 € et un excédent cumulé de 76 351.57 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 8698.17 € et un déficit cumulé de 4123.05 €. A noter des restes à réaliser pour un montant de 4254 € en dépenses correspondant au solde des travaux de mise en place d'un périmètre de protection du captage d'eau potable et d'un montant de 3240 € en recettes concernant le solde des subventions pour ces travaux, soit un déficit global de 5137.05 €. Par conséquent, il est décidé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit d'investissement.

#### • **BUDGET PRIMITIF 2011 : SERVICE D'EAU**

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2011, qui s'équilibre à 156 237 € en section de fonctionnement et à 97 775 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu l'achat d'un enregistreur de données permettant une surveillance du château d'eau à distance et d'un automate permettant de renvoyer les informations entre la station de pompage et le château d'eau. Il est également prévu les travaux de mise en conformité de la station de pompage et de ses abords.

Il est précisé que le prêt relatif au renforcement du réseau d'eau potable arrive à terme fin 2012 et que de ce fait, il serait nécessaire de réfléchir aux travaux prioritaires à réaliser dans les années à venir, notamment la rénovation du réseau d'eau potable par le remplacement du réseau en fonte. Le réseau d'eau potable rue de la Fontaine pourrait quant à lui être réhabilité simultanément à l'extension du réseau d'assainissement, un devis sera demandé. Une étude concernant l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec les Corvées est toujours d'actualité, cependant le nouveau forage étant en cours de validation, il faudra attendre celle-ci avant toute démarche conjointe.

#### • **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2010 conforme au compte de gestion est approuvé après examen des comptes. Il laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent de 14 586.31 € et un excédent cumulé de 47 614.45 €, qui est reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2011. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 9210.66 € et un excédent cumulé de 53 921.44 € qui est reporté en recettes d'investissement.

• **BUDGET PRIMITIF 2011 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2011, qui s'équilibre à 92 315 € en section de fonctionnement et à 133 566 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu l'extension du réseau d'assainissement rue de la Fontaine (devis Fillette réactualisé à 26 738.97 €) et la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement, qui peut être subventionnée entre 20 et 35 % par l'agence de l'eau sous certaines conditions.

Il reste deux prêts à rembourser concernant la construction des silos à boue, l'un se termine fin 2014 et l'autre sans intérêts (avance de l'Agence de l'Eau) se termine fin 2019.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le réseau d'assainissement est nettoyé partiellement chaque année par l'entreprise Véolia pour 1400 € environ. Des devis de contrat d'entretien pour trois ans ont été demandés récemment à trois entreprises. Deux ont répondu : Les Vidanges Ornaises : coût de 835 € HT comprenant le pompage et le nettoyage de 650 ml du réseau d'eaux usées ainsi que le pompage et le nettoyage du poste de relevage de la station d'épuration

Assainissement Bertrand : coût de 900 € HT comprenant le pompage et le nettoyage de 650 ml du réseau

Par conséquent, le conseil décide de retenir l'offre la moins-disante et la plus complète soit Les Vidanges Ornaises.

• **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil fixe comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement :

<b>EAU</b>	
Abonnement annuel	23,00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1,41 €
consommation plus de 250 m3 le m3	1,28 €
Vente d'eau en gros le m3	0,87 €

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Abonnement annuel	45,00 €
Consommation le m3	1,05 €
Participation raccordement à l'égout	500,00 €

<b>Nouveaux branchements eau</b>	<b>DIAMETRES</b>		
	20	30	40
jusqu'à 5 ml	1 435,00 €	1 530,00 €	1 722,00 €
plus-value par ml	36,00 €	38,00 €	42,00 €
sous-trottoir	1 585,00 €	1 680,00 €	1 872,00 €
taxe de raccordement	250,00 €		
Remplacement compteur gelé	120,00 €		

Considérant que le déplacement de compteurs fait l'objet de divers cas particuliers, le conseil décide de fixer le tarif au cas par cas suite à un devis d'entreprise accepté par le pétitionnaire.



- **ETAT D'AVANCEMENT DE LA PRESENTATION DU DOSSIER  
« CHAMPROND-EN-GATINE PORTE DU PERCHE »**

Mr Legros informe le conseil qu'une réunion de préparation sur la rencontre avec des représentants du PNRP a eu lieu le 28 janvier 2011 suite à une visite du directeur du PNRP, qui a permis de mettre en avant l'idée de « Champrond-en-Gâtine Porte du Perche ». Au cours de cette réunion, il a été question des points à mettre en avant : axes routiers, caractères historiques et paysagers, cheminements piétonniers, commerces et des activités sur la commune) ainsi que des axes de travail (communication, stationnement, mise en valeur du cheminement autour de l'église, aménagement des abords des sites du tri sélectif, amélioration des toilettes publiques, visions de l'automobiliste et du piéton).

La prochaine réunion est fixée au 23 février 2011 à 14 h à la mairie avec des représentants du PNRP.

- **ETAT DES LIEUX DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la réunion du 5 février 2011 avec les habitants du lotissement, au cours de laquelle il a été principalement question du corridor biologique. Le compte-rendu de cette réunion sera adressé à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'aux habitants du lotissement.

Suite à une visite de Nexity sur le lotissement en janvier, la commune a appris que le corridor biologique était à la charge des habitants et non pas du lotisseur. Des explications ont été ensuite demandées à Nexity, qui a confirmé que la plantation des haies incombait aux propriétaires mais qu'ils pouvaient solliciter l'entreprise d'espaces verts de l'aménageur pour établir un devis collectif de réalisation des travaux. Nexity souhaiterait adresser un projet de courrier commun avec la commune à adresser aux habitants du lotissement.

Les servitudes relatives à la présence de collecteurs de drainage existent sur certaines parcelles, ce qui ne facilite pas la plantation de certaines essences d'arbres.

Le conseil demande à ce que le corridor biologique soit mis en place. Le plan de drainage sera sollicité auprès d'Exeau TP pour éventuellement déplacer le collecteur de drainage.

- **PROCESSUS DE RETROCESSION DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT**

Mr le Maire indique au conseil que la rétrocession des espaces publics se fera sans conditions autres que le respect des finitions des espaces publics et l'absence de dégâts sur les abords de ces espaces.

- **REMPLACEMENT C.A.E.**

Mr le Maire fait part au conseil que Stéphane Choinard, titulaire d'un contrat d'accompagnement à l'emploi depuis le 1<sup>er</sup> décembre a quitté son poste le 31/12/2010 suite à une embauche chez Bricomarché. Considérant la masse de travail sur la commune, il propose si possible, le recrutement de deux personnes sous contrat aidé par l'Etat à 21 h par semaine. Accord du conseil.

- **DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE LA PARCELLE CONTIGUE AU  
RELAIS DE CHASSE**

Considérant que :

- Monsieur Caudmont Nicolas a formulé une demande d'acquisition d'une bande de terrain contiguë à la parcelle cadastrée AB n°115 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> environ (document d'arpentage en cours d'établissement) qui jouxte sa propriété,

- ce terrain bordé d'une haie est actuellement libre de tout usage ou affectation public. Conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi du 09 décembre 2004 relative à la simplification du droit, il pourrait être déclassé du domaine public communal par délibération, sans enquête publique préalable, ce déclassé ne portant aucune atteinte aux fonctions de desserte et de circulations piétonne et automobile, assurées par la rue des Rosiers et la ruelle de la Tour.

La cession de cette emprise pourrait dès lors s'opérer au profit de M. Caudmont moyennant la somme de 15 euros le m<sup>2</sup>, l'acquéreur prenant en charge les frais d'acte notarié générés par cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constater la désaffectation de toute affectation et de tout usage public d'une parcelle de terrain contiguë à la parcelle cadastrée AB n°115 d'une superficie d'environ de 50 m<sup>2</sup> environ,
- de prononcer consécutivement son déclassement du domaine public communal
- de décider la cession à Monsieur Caudmont Nicolas aux conditions financières énoncées ci-dessus, d'un terrain d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> environ
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette cession.

Considérant que le bornage de cette parcelle a fait l'objet d'un devis par Mr Hermand, qui s'élève à 633.88 € TTC, le conseil municipal accepte ce devis sachant que ces frais seront répercutés sur le prix de vente du terrain soit environ 28 € le m<sup>2</sup>.

- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC**

Mr Legros propose au conseil municipal de modifier quelques points des statuts comme suit :

- Gestion du relais emploi en partenariat avec le **Pôle Emploi**
- Gestion des transports scolaires pour la commune des Corvées les Yys vers le Collège d'Illiers-Combray, dans ce cadre la communauté de communes se substitue à la commune membre au sein du SITECL

Accord du conseil.

- **CHARGES A TRANSFERER A LA CDC POUR CHAQUE COMMUNE**

Le tableau d'attribution de compensation pour l'année 2011 est présenté au conseil. Les charges transférées correspondent aux charges périscolaires et à la mise à disposition du personnel des communes pour la surveillance des enfants dans les cars. Pour la commune des Corvées les Yys, il est ajouté les charges de transports des élèves pour le Collège d'Illiers-Combray.

Pour Champrond, les charges périscolaires s'élèvent à 2 267.48 € et l'attribution de compensation passera pour cette année 2011 de - 2849.87 € à - 5 117.35 €. Accord du conseil pour le transfert de ces charges.

- **SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS**

<b>Libellés</b>	<b>Subventions 2011</b>
Association des Anciens combattants	50
Un Petit Air de Culture	500
Coopérative Scolaire (10 € par élève)	590
Société de Pêche	230
Perche Association Football	230
Perchemin	150
Association Danse et Rêve	150
A.D.M.R	200
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	200
La Prévention Routière	80
C.O.E.C.I.L	50
Amis des Jumelages du Canton	50

U.S.E.P du Perche	100
Les Contrats Bleus	80
Stade loupéen	50
Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Les Petites Mains	250
Association des Parents d'Elèves	160
Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe	50
La Croix Rouge	80
Comice Agricole	80
Les Paniers d'Aligre	50
Comité des Fêtes	2600
<b>TOTAL</b>	<b>6280</b>

Il est ajouté 50 € à l'association des Petites Mains qui prend en charge l'activité travaux manuels dispensée pour les enfants le jeudi de 16 h 30 à 17 h 30, en effet le financement de cette activité plus assuré par l'association des Contrats Bleus.

Il est précisé que la commune a mis à disposition de l'association « Les Paniers d'Aligre » le local (ancien bureau de la gendarmerie) et prend en charge l'électricité.

#### • **IMPLANTATION COMMERCE DE PROXIMITE**

Afin de lancer la procédure d'implantation d'un commerce multiservices, il faut préalablement réaliser une analyse à partir des données de l'Observatoire sur la zone de chalandise, le marché potentiel et l'évasion du secteur par activités et une étude de faisabilité économique, qui a fait l'objet d'un devis par la Chambre de Commerce et d'Industrie, dont le coût s'élève à 2 439.84 € TTC. Accord du conseil. Mr Legros propose au conseil de mettre en place une commission dédiée à ce projet : Mme Beauchet Marie-France, Mr Guillemet Philippe, Mr Taquet Jean et Luc Liard acceptent d'en être membres.

#### • **NOM DE LA ZONE D'ACTIVITES**

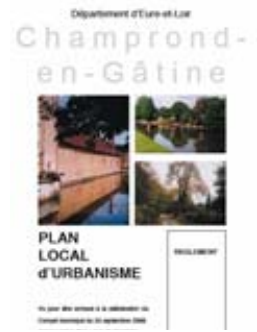
Mr Legros propose au conseil de donner un nom à la zone d'activités tel que « Parc d'activités du Champrier de la Ferme » ou autre... Le conseil suggère d'associer les habitants qui le souhaitent à participer à l'identité de la zone d'activités par le biais de la Feuille de Chou.

#### • **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Il est demandé à ce que les bordures de la RD346-7 soient remises en état suite aux travaux d'enfouissement des réseaux au Petit Beauvais : un courrier sera adressé au Conseil Général. Quant à l'enfouissement de la ligne téléphonique simultanément à la ligne électrique, ces travaux n'ont pas été envisagés probablement pour des raisons de coordination.
- Il est prévu une commission des finances pour préparer le budget le 24 mars et la prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 7 avril.
- Daniel Vidal est désigné correspondant à la sécurité routière.
- Il est décidé de commander trois big bags d'enrobés
- Denis Granger propose l'égagement des chemins de la rue du Plessis à la RD 941, des Cornets et des Petites Ventes : accord du conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

# *Plan Local d'Urbanisme – 2<sup>ème</sup> partie*



Rappel :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est la traduction réglementaire du projet communal global qui planifie pour les 10 à 20 ans à venir l'habitat, les déplacements, les activités, l'environnement dans un objectif de développement durable.

Dans un précédent numéro de la feuille de chou, nous avons abordé les différentes zones que le Plan Local d'Urbanisme a créées sur notre commune :

les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles.

## *Le règlement du PLU*

*En quoi consiste ce document et à quoi sert-il ?*

Le règlement d'urbanisme a permis de définir les règles d'aménagement et les modes d'occupation des sols dans les différentes zones définies précédemment.

Pour chaque zone, le règlement précise :

### **Les caractéristiques de la zone**

#### **SECTION I : NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL**

- OCCUPATIONS et UTILISATIONS du SOL INTERDITES
- OCCUPATIONS et UTILISATIONS du SOL ADMISES

#### **SECTION II : CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL**

- ACCES ET VOIRIE, DESSERT PAR LES RESEAUX PUBLICS
- IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES
- IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES
- IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR LA MEME PROPRIETE
- EMPRISE AU SOL
- HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS
- ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS (toitures, lucarnes, clôtures, ...)
- STATIONNEMENT
- ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

#### **SECTION III : POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL**

Il est ainsi clairement défini, les travaux et aménagements nécessitant une demande d'autorisation (construction d'une maison neuve, d'une extension d'habitation, création d'une clôture, ...) ainsi que l'ensemble des dispositions à respecter (type de toiture, hauteurs des clôtures, ...)

Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.



## → TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS

### Rappel des consignes de tri :

#### Dans les bacs à couvercle jaune :



⇒ On met les bouteilles et flacons en plastique (les bouteilles de soda, d'eau, d'huile, de lait, de soupe, les flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide-vaisselle, de mayonnaise, les conteneurs à vin, les flacons plastique de shampoing, de bain moussant, de gel douche....)

⇒ On met sans les laver mais en les vidant correctement : les briques alimentaires même avec leurs bouchons, les bidons de sirop, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols, les barquettes en aluminium, les boîtes et les emballages en carton.

→ On ne met pas : les sacs plastiques, les petits emballages en plastique tels que les pots de yaourt, de crème fraîche ou les barquettes en polystyrène, tout ce qui contient des restes, les couches-culottes, les films plastiques enveloppant les revues et les emballages.



#### Dans les colonnes bleues :

⇒ On met sans les films plastiques : les journaux, magazines, revues et prospectus.

→ On ne met pas : les films en plastique de suremballage de journal.



#### Dans les colonnes vertes :

⇒ On met : les bouteilles et flacons en verre, les bocaux de conserve, les pots (confitures, bébé, yaourts) et les flacons de shampoing, de gel douche, lorsqu'ils sont en verre.

→ On ne met pas : la faïence, les pots en terre, la vaisselle cassée, les ampoules électriques.

#### Dans les déchetteries :

⇒ On met : encombrants, gravats, déchets verts, bois, métaux, cartons, Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, solvants, acides...), Déchets Electriques et Electroniques (téléviseurs, ordinateurs, petit électroménager..), batteries, huiles usagées, néons, piles, cartouches d'encre.

→ On ne met pas : pneus, amiante.

## → BIBLIOTHÈQUE

Samedi 11 décembre à 16 heures, nous nous sommes retrouvés dans les locaux de la bibliothèque pour écouter des contes sur l'hiver.

C'était une rencontre intergénérationnelle autour d'histoires simples mais distrayantes, un moment plein de chaleur et de convivialité, que nous avons prolongé par un goûter fait de chocolat chaud, de gâteaux et de chamallows.





### La bibliothèque en chiffres...

- 43 m<sup>2</sup>
- 7 bénévoles
- 796 ouvrages (liste consultable sur le site internet de la commune)
- 21 nouvelles acquisitions
- 934 ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir (BDEL) ;
- 1 périodique : Géo
- Permanences : 2h/semaine de 10h à 12h tous les samedis à côté du secrétariat de la mairie

## → A LA DÉCOUVERTE DE LA MARPA



La MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) est ouverte depuis peu (Décembre 2010) sur la commune de MARGON.

Cette structure à moins de 25 kilomètres de Champrond-en-Gâtine, est étudiée pour accueillir nos aînés qui ne souhaitent plus rester à leur domicile.

Pour tous renseignements : contacter la Mairie de Margon  
Téléphone : 02 37 52 02 70 - [mairie.margon@wanadoo.fr](mailto:mairie.margon@wanadoo.fr)  
ou directement à la MARPA : 02 37 37 28 77

## → LE PÔLE « PETITE ENFANCE »

Le pôle « petite enfance », rue Henri Dunant à la Loupe ouvrira ses portes le samedi 9 avril de 10h à 17h. Diverses activités y seront proposées. Renseignements auprès des Contrats Bleus 02.37.29.94.47

### → ZONE D'ACTIVITÉS

Un nom pour notre zone  
d'activités :

« Parc d'activités du Champrier  
de la Ferme » ou autre... ???

*Avez-vous des suggestions ? Si  
vous avez des idées, merci de les  
communiquer à la mairie*

# LA FEUILLE INFOS

## 🌀 Du côté des associations 🌀

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.

### Un petit air de culture...

Rappel des prochains rendez vous de l'association :

➤ **14 mai** : journée « Orient Occident » en Normandie, au programme visite du Centre Tibétain d'Aubry le Panthou, visite d'une fabrique de camemberts, visite d'une cidrerie et visite d'un Jardin. Déjeuner au restaurant.

➤ **25 juin**, Soirée Guinguette.

Pour tous renseignements :

Véronique Réaud 02.37.49.83.23, Nicole Caillard 02.37.49.85.33, Marie France Beauchet 02.37.49.86.67

### 🌀 Association de pêche 🌀

Les membres du bureau de la société de pêche vous informent que l'Assemblée Générale aura lieu le 26 mars 2011 à 17 h au lieu du 19 mars 2011 dans le préau de l'école, assemblée ouverte à toute personne pêcheur ou non.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes,
- Election du bureau,
- Appel à candidatures,
- Règlement de pêche 2011,
- Dates des divers concours 2011,
- Abords de l'étang,
- Passerelle,
- Questions diverses,
- Pot de l'amitié.



Certains d'entre vous ont pu assister au repeuplement du Panama, qui a eu lieu le 13 décembre 2010 à 11 h par la pisciculture Mercadier Val de Loir. Il a été commandé du poisson pour un montant de 1007.68 € (frais de port gratuit) grâce à tous les adhérents.

Dans l'attente de vous voir, nous vous remercions de nous faire confiance.

Le Président, J.TAQUET

### Les petites Mains

*Un nouvel atelier s'ouvre chez les petites mains!*

L'atelier « pergamano », correspondant à de la dentelle sur papier parchemin.

## RECAPITULATIF DES ATELIERS DES PETITES MAINS :

- ⇒ **atelier patchwork bounty** tous les lundis
- ⇒ **atelier cuisine** dispensé par J. Claude OUDIL un lundi /mois
- ⇒ **atelier dentelle aux fuseaux** dispensé par Aurélie, un lundi /mois
- ⇒ **atelier pergamano** un vendredi/mois
- ⇒ **atelier broderie traditionnelle** un vendredi/mois dispensé par Aurélie
- ⇒ **travaux manuels pour les enfants du CP au CM2** le jeudi soir de 16h30 à 17h30

*N'hésitez pas à nous contacter pour les horaires : Marie France Beauchet  
02 37 49 86 67- 06 01 80 15 92 - E-Mail : beauchet3@wanadoo.fr*

## Commission des fêtes ¥

Dans une ambiance chaleureuse, réunis autour d'un délicieux déjeuner préparé par le Sébastopol, 54 Champronnais ont fêté le printemps précocement ce dimanche 6 mars. Cette journée ensoleillée, l'a d'autant plus été grâce à la pétillante Virginie Bertou, qui a animé en chanson le repas.

Ce repas a été organisé par la commission des fêtes et a été gracieusement offert aux personnes âgées de la commune de plus de 70 ans.



*Remise d'un panier garni à  
notre doyenne des  
présentes MM. GUY par  
Marie-France Beauchet et  
Eric Legros*

## ■ Les Vieux deb's ■

Crée en avril 1991, notre association s'est orientée depuis deux ans, vers la préservation du patrimoine des débuts de l'ulm.

Les objectifs immédiats sont de faire connaître au plus grand nombre, l'urgente nécessité de mettre à l'abri les appareils en danger de destruction, pour ensuite les restaurer et les faire de nouveau voler dans le cadre d'un Musée vivant.

Une partie de nos objectifs a été menée avec succès, en organisant le premier rassemblement des Vieux déb's en septembre 2009, en participant au Tour de France ulm 2010 (Le Tour ULM à la rencontre des Vieux Déb's août 2010) et aux 30 ans du rassemblement de Blois, rassemblement internationalement connu (septembre 2010).

Ainsi, notre mouvement s'est fait connaître de tous.





Des articles et compte rendus dans la presse spécialisée sont venus compléter notre démarche.

Des appareils ont été depuis pris en charge par des locaux dans chaque région qui en ont redécouvert les mérites, 6 appareils nous ont été donnés ainsi que des pièces, moteur, revues, documentations et 9 autres appareils anciens, privés, sont en état de vol et présentés dans nos locaux.

Voir aussi notre site [www.lesvieuxdebs.fr](http://www.lesvieuxdebs.fr)

## Les paniers d'Aligre



**Officiellement créée le 11 décembre 2010 lors de l'assemblée générale constitutive, l'association « les Paniers d'Aligre » a pour but de mettre en lien les producteurs et consommateurs locaux (20 km autour de La Loupe) afin de soutenir l'agriculture locale par la vente directe de paniers, limitant ainsi les intermédiaires et assurant, en partie, un meilleur revenu pour ces professionnels qui nous nourrissent !**

L'idée simple m'est venue du constat d'un potager trop petit pour nourrir ma famille toute une année, et le besoin de manger sain et, mieux encore, local. Après une recherche sur internet de producteurs locaux, je suis arrivée sur les pages des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et je me suis dit que mon idée pouvait sans doute en intéresser d'autres. Après un sondage rapide autour de moi, la décision était prise de lancer cette association.

Les débuts sont prometteurs puisque nombreux sont les producteurs et les consommateurs curieux et concernés par le sujet et que nous avons doublé le nombre d'adhérents passant de 11 à 22 en un mois. Privilégier les circuits courts est non seulement un gage de fraîcheur pour le consommateur mais aussi plus rémunérateur pour le producteur ou l'éleveur qui ne négocie plus toute sa production avec des centrales d'achats. Centrales qui tirent leurs marges à leur propre profit oubliant ainsi le porte monnaie des consommateurs et les revenus de plus en plus maigres des agriculteurs.

De cette façon, nous avons aujourd'hui dans nos paniers :

- ⊗ **Des légumes bios** avec Anthony LASFONT, Maraîcher à La Loupe sous l'enseigne « Au jardin Loupéen »
- ⊗ **Des volailles et œufs Bios** avec M. et Mme DUHOUX de Condé sur Huisne
- ⊗ **De La viande bovine** avec M. CHABOCHE Gaël de la Ferme des Vitriers à Champrond en Gâtine et bientôt, pour satisfaire la demande, avec M. MOREAU Pierre-Emmanuel de la Ferme des Epinaises à St Victor de Buthon.
- ⊗ **Du Lait cru** avec MM. BIGEAULT et GUYON, producteur au Bois Landry Beaudoux à Champrond en Gâtine.

Les prochains contrats de partenariat à venir sont le porc, le pain et tout ce qui sera possible grâce aux producteurs locaux et consommateurs demandeurs.

La Municipalité met à notre disposition un local *pour organiser nos distributions*. Ainsi, chacun vient chercher son panier *dans les bureaux de l'ancienne gendarmerie de Champrond en Gâtine, tous les mardis soir de 17h30 à 19h30*. Un grand Parking, des locaux pourvus de l'électricité, un emplacement idéal sur l'axe Chartres-Nogent le Rotrou facile à trouver...

Pour avoir accès au(x) panier(s), il suffit d'adhérer à l'association pour un montant de 10 euros annuels.

Le paiement des paniers se fait ensuite aux producteurs via l'association.

## Renseignements :

06 64 27 35 34 - Mail : assolespaniersdaligre28240@orange.fr - www.paniersdaligre.canalblog.com

Vous pouvez aussi nous rendre visite lors d'une distribution le mardi de 17h30 à 19h30 dans les bureaux de l'ancienne gendarmerie à Champrond.

Suivront ensuite des visites des lieux de production, des ateliers dans les fermes, des recettes de cuisine avec les produits du terroir... L'éventail des actions à mener grâce à notre association pour la promotion du savoir faire de nos producteurs est large et toutes les bonnes volontés et leurs idées sont les bienvenues !

A très bientôt, Céline Hénichard, Présidente.

## ♪ Du côté des artisans et commerçants ♪

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE A VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL ([contact@champrond-en-gatine.org](mailto:contact@champrond-en-gatine.org))



### ARTISAN RENOV

Entreprise générale tous corps  
d'état et construction de maison  
individuelle. V.R.D

Mr FRAISSE Serge

Tel portable: 06-88-49-09-11

Fax: 09-77-76-98-42

Mail: [serge.fraisse@orange.fr](mailto:serge.fraisse@orange.fr)



- ❖ Menuiseries intérieures et extérieures
- ❖ Peinture, papier peint
- ❖ décoration, patine, stuc, enduits cires
- ❖ carrelage, faïence
- ❖ Dallage, maçonnerie, ravalement peinture
- ❖ Charpente, couverture
- ❖ Plomberie, zinguerie
- ❖ Electricité, Téléphonie
- ❖ Aménagement intérieur et extérieur
- ❖ Doublage, placo-styl, faux plafond



*Eric Montigny,*  
*Calligraphe Chrysographe Enlumineur Professionnel*

Eric Montigny possède une expérience de plus de 30 ans. Il fut distingué plusieurs fois dans des métiers d'art et vous propose de vous initier en stage privé de week-end sur les traces de graphies anciennes ou à la découverte de l'enluminure, de la pose de feuilles d'or, etc.

Pour plus de renseignements, visiter son site : <http://calligraphie-et-dorure.com>  
OU contactez-le sur son email : [info@calligraphie-et-dorure.com](mailto:info@calligraphie-et-dorure.com) ou au 06 68 33 24 17



**LA TABLE DU PERCHE** vous informe qu'à compter du mois de mars 2011, le restaurant sera ouvert les deux premiers dimanche de chaque mois, et uniquement sur réservation le troisième et quatrième dimanche.

Par contre, exceptionnellement, pour le mois d'avril, **l'établissement sera ouvert le dimanche 17, dimanche des rameaux, ainsi que le dimanche 24, dimanche de pâques (fermé le lundi de Pâques).**

Pour le mois de mai, **votre restaurant sera ouvert le 01, le 08 mai aussi le 29 mai pour la fête des mères.**  
Pour le mois de juin et juillet, le restaurant est ouvert le premier et deuxième dimanche du mois.

*Carole et Bruno seraient très heureux de vous accueillir chez eux.*

## La ferme des Saveurs

# Dimanche 8 mai

*de 10h à 18h*

## MARCHÉ À LA FERME

### • Présence de producteurs

Fromages de chèvre, légumes frais, miel, pommes, rillettes et foie gras de canard, rillettes de poule

### • Dégustation de vins de Loire

par un viticulteur présent pour cette occasion

### • Boutique de la Ferme des Saveurs

Vins et produits régionaux

### • Exposition de peinture et d'encadrement

Entrée  
gratuite

Edouard Huet, habitant de Champrond en Gâtine serait heureux de vous accueillir aux portes ouvertes de

« La Ferme des Saveurs »

située le long de la RD923-lieu-dit  
« Maurepas »

Coulonges les Sablons  
(entre la Hurie et la Fourche).

Renseignements : 06.87.43.11.43







## Pensez à faire vos commandes de viande bovine auprès de la ferme "EARL les Vitriers"

- ⇒ Colis de 5, 10, 15 kg pour le bœuf
- ⇒ Colis de 7.5 kg pour le veau sous la mère

**Gaël CHABOCHE : 06.19.72.43.90**

## ✧ Etat civil ✧

### Naissances :

- ⇒ Sauvaget-Marchand Adam né le 17 octobre 2010
- ⇒ Lecointre Katleen née le 02 décembre 2010
- ⇒ Hatton Gabriel né le 15 janvier 2011
- ⇒ Vallet Lilou née le 28 janvier 2011
- ⇒ Vallet Letty née le 28 janvier 2011
- ⇒ Rosenbluth-Le Canu Prescillia née le 01 février 2011
- ⇒ Fontaine Lola née le 26 février 2011



### Décès :

- ✧ Le 5 décembre 2010 - Mr Balga Yves
- ✧ Le 12 décembre 2010 - Mme Moinet Yvette
- ✧ Le 6 février 2011 - Mr Bruneau Pierre

## ✧ Un peu d'histoire sur Champrond en Gâtine ✧

### L'ECOLE ... 8<sup>ème</sup> partie



Il est vrai qu'à cette époque des terrains attenants à l'école de garçons étaient mis à disposition de la commune par vente à l'amiable (propriété de Mme Barbe et terrain de M. Cuissard).

Le conseil municipal reconnaît qu'il était plus avantageux de construire une école de garçons avec mairie et d'annexer une salle d'asile l'école actuelle de garçons qui deviendrait dès lors école de filles.

Vu les charges déjà lourdes qui pèsent sur la commune, l'assemblée, composée des membres du conseil municipal et des plus imposés vote une nouvelle imposition extraordinaire et ce durant 30 ans à compter de 1883.

Le plan de financement se présente comme suit : après achat de la propriété de Mme Barbet (3000F) du terrain de M. Cuissard (1900F), le prix de la construction, plans et devis (61340F) suivit des frais d'actes de transcription (700F) soit un total de 67040F auquel il faut soustraire le secours de l'état et les fonds libres de la commune (34000F+540F) il reste à couvrir une somme de 32500F par un emprunt sur 30 ans à 4,5%, soit des annuités de 1300F. Le département prenant à sa charge la moitié de chaque annuité, il reste à la commune 640F par an.

En attendant l'ouverture de l'école en construction, on renouvelle pour deux ans le bail de la maison de la communauté (école de filles).

Le 8 février 1885 un nouvel emploi : installation d'une directrice d'école maternelle devenue école enfantine puisque dans les communes de moins de 2000 habitants, les écoles maternelles ne sont... suite page 9

JTA

## Les dates à retenir

LE VENDREDI 25 MARS - *Assemblée générale de l'Association Perchemin à 20h30 à la mairie*

LE SAMEDI 26 MARS - *Assemblée générale de l'Association de pêche*

LE DIMANCHE 27 MARS - *Loto par l'Association des Parents d'Elèves à la salle des fêtes*

LE 14 MAI - *Sortie en Normandie (visite d'une cidrerie, d'une fabrique de camembert et du centre bouddhiste Tibétain d'Aubry le Panthou)*

LE 25 JUIN - *Soirée Guinguette.*

### Prochaine édition de la feuille de chou :

Présidentes, Présidents d'associations, Artisans, Commerçants,

**PENSEZ DEJA A VOS PROCHAINS ARTICLES!!!**

**DATE BUTOIRE DE REMISE DES ARTICLES (auprès de Daniel Vidal ou de la mairie) : JEUDI 26 MAI 2011**

✉ POUR UNE DISTRIBUTION PREVUE LE VENDREDI 17 JUIN.

# LA FEUILLE PRATIQUE

- Les services communaux et intercommunaux •

≈ Mairie de Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20  
Tel : 09-77-81-00-90  
Télécopie : 02-37-49-80-26  
E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:  
Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric  
Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe  
Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

## Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale
- ✓ nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.

≈ Déchetterie ≈

## HORAIRES DÉCHETTERIE ST ELIPH

### HORAIRES D'ETE à partir du 01 MARS 2011.

	<u>MATIN</u>	/	<u>APRES MIDI</u>
<u>LUNDI :</u>	FERMEE	/	FERMEE.
<u>MARDI :</u>	09H00 à 12H30	/	13H30 à 18H30.
<u>MERCREDI :</u>	FERMEE	/	13H30 à 18H30.
<u>JEUDI :</u>	FERMEE	/	13H30 à 18H30.
<u>VENDREDI :</u>	FERMEE	/	13H30 à 18H30.
<u>SAMEDI :</u>	09H00 à 12H30	/	13H30 à 18H30.
<u>DIMANCHE :</u>	09H00 à 12H00	/	FERMEE.

Fermés les jours fériés



S.I.R.T.O.M. des cantons de Courville-sur-Eure, La Loupe  
Châteauneuf-en-Thymerais, Senonches.  
Rue du 19 Mars 1962  
28190 COURVILLE-SUR-EURE  
Tel. / Fax : 02.37.23.32.63  
Internet : [sirtomcourville@wanadoo.fr](mailto:sirtomcourville@wanadoo.fr)

≈ Ramassage des ordures ménagères ≈



Le jour hebdomadaire du ramassage des ordures ménagères et de la collecte sélective est le vendredi ainsi que le mardi pour les hameaux suivants : *les Cornets, le Grand Bois Landry, le Petit Bois Landry, la Suarderie, le Petit Beauvais, le Grand Beauvais et les Orgeries*. Les semaines où il y a un jour férié, le jour de ramassage est décalé au lendemain. Il est conseillé de sortir ses poubelles la veille au soir. **Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.**



≈ Balader votre chien . . . ≈

... c'est aussi ramasser les crottes qu'il fait sur le domaine public. Bon nombre de personnes se plaignent auprès de la mairie.

≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Bibliothèque municipale ≈



Amis lecteurs, vous pouvez dorénavant trouver sur le site internet de la commune la liste complète des ouvrages appartenant à notre bibliothèque municipale avec les titres des dernières acquisitions !!!

Nous vous rappelons également que la bibliothèque départementale nous aide en nous prêtant régulièrement des ouvrages afin de compléter nos rayons. Nous vous invitons donc à venir flâner de façon régulière dans nos locaux.

↳ Vous êtes à la recherche d'un ouvrage particulier...

↳ Vous devez faire un dossier sur une thématique bien spécifique...

↳ Venez nous voir et nous réserverons à la bibliothèque départementale les livres dont vous avez besoin !

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous les habitants, tous les samedis, de 10 à 12h.

CET ESPACE PUBLIC DISPOSE D'UN ACCÈS GRATUIT À INTERNET  
ACCESSIBLE AUX HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE.



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈

**En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable**, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures. En cas d'urgences le soir et le week end, vous pouvez contacter M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76 ou M. TAQUET Jean au 02.37.37.35.36.

### **Station d'épuration**

Notre station d'épuration traitant les eaux usées domestiques du bourg, est encore « victime » de certains déchets qu'il ne convient pas de rejeter dans le réseau de collecte.

Voici quelques recommandations TRES IMPORTANTES afin de permettre l'exploitation, l'entretien, le bon fonctionnement de la station d'épuration

### **Attention !!!**

Certains d'entre vous ont été destinataires de courrier de proposition de prestations de service concernant vos canalisations d'eau potable. Des arnaques circulent, prenez contact avec la mairie avant de signer un contrat.

## NOUS VOUS DEMANDONS :

➔ De ne pas jeter dans les toilettes des cotons tiges, des serviettes périodiques, des blocs nettoyants (par exemple Harpic, Canard W.C...), des mouchoirs jetables (non dégradables), des ficelles, papiers absorbants, des emballages plastiques, **MAIS AUSSI DES COUCHES ET DES LINGETTES** (bien que le fabricant indique lingettes dégradables, ce qui est faux) etc.....

➔ De ne pas vidanger dans le réseau les **HUILES DE FRITURES OU AUTRES HUILES NON DEGRADABLES**.

Un panier dégrilleur permet d'extraire une majeure partie de ces détritres non dégradables, mais certains d'entre eux, trouvant passage, peuvent obstruer les pompes de relevage et de renvoi (blocage de la pompe, dégradation, voire remplacement de celle-ci), ce qui s'est produit récemment.

Une des pompes, présentant des signes de fatigue dus à tous ces détritres, a été remplacée (coût 1500 Euros à la charge de la commune).

Par ailleurs n'oubliez pas que les canalisations d'eaux usées peuvent elles mêmes se retrouver bouchées par l'accumulation de ces lingettes et couches (le réseau de la grande rue s'est retrouvé bouché deux fois en décembre 2010). Nous vous demandons d'être vigilant afin d'éviter de ne pas nous obliger de rechercher les responsables.

Pensons à notre environnement, et merci à tous de prendre conscience du bienfait de ces bonnes résolutions pour le respect de la tâche des agents communaux.

## ● *Opération collective de vidanges de fosses septiques* ●

La commune vous propose de recenser les habitants souhaitant se regrouper pour une opération de vidanges groupées d'installations d'assainissement non collectif (fosses septiques, bacs à graisse, fosses toutes eaux).

Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie pour le 15 avril au plus tard.

Si vous souhaitez vidanger individuellement votre installation, vous devez vous renseigner auprès de la préfecture pour connaître les entreprises qui ont été récemment agréées pour le faire.

## ● *Numéros infos et permanences utiles* ●

### ↳ Numéros utiles

<b>SECURITE :</b> S.A.M.U 15 POMPIERS 18 GENDARMERIE 17	<b>HOPITAL MAISON DE RETRAITE LA LOUPE :</b> 02 37 29 33 11
<b>MEDECINS DE LA LOUPE :</b> Docteur Daniel BIGARD 02 37 81 21 18 Docteur Michèle CASADEI-PUIS 02 37 81 21 18 Docteur Philippe PUIS 02 37 81 21 18 Docteur Jacques LYSZLIEWICZ 02 37 81 17 48 Docteurs Monique et Roger SERRY 02 37 81 19 46 Docteur SDROBIS BODGAN VASILE 02 37 81 21 18	<b>CHIRURGIENS – DENTISTES LA LOUPE :</b> Cabinet du Docteur SACCENTI 02 37 81 05 12
<b>INFIRMIERES DE LA LOUPE :</b> Cabinet Mesdames : BRIEND – DUPIN 02 37 81 04 88 Cabinet V. DOLLEANS 02 37 81 06 58 Cabinet C. GONSARD 02 37 81 09 04	<b>KINESITHERAPEUTES LA LOUPE :</b> Cabinet BLANCHET – COUSIN 02 37 81 13 92 Cabinet LAUNAY (Ostéopathe) 06 67 92 22 53 Cabinet Gilles TOULEMONDE 02 37 81 30 11
	<b>OPTICIENS LA LOUPE :</b> Ph. JAMET, Optique du Gros-Chêne 02 37 81 16 19 Optique PIGEARD 02 37 81 07 12
	<b>VETERINAIRE :</b> Dr. Joseph RWANYAGAHUTU 02 37 81 04 66

<b>PHARMACIENS DE LA LOUPE :</b>		<b>ENSEIGNEMENT :</b>	
Pharmacie CENTRALE	02 37 81 19 89	Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
Pharmacie de l'ETRIER	02 37 81 13 19	Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
		Syndicat scolaire	02 37 49 82 78
<b>LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA LOUPE :</b>		<b>LA MAISON DES P'TITS LOUPS</b>	
10, Place Vauban	02 37 81 30 00	3 rue Henri Dunant à la Loupe	02 37 29 45 68
<b>AMBULANCES LA LOUPE :</b>		<b>SYNDICAT D'INITIATIVE</b>	
Ambulance Assistance Secours			02 37 81 24 00
SARL LE VERN	02 37 81 24 59	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	
Ambulances Loupéennes	02 37 81 15 66	<b>DES PORTES DU PERCHE</b>	
			02 37 81 29 59
<b>SIAP</b>	02 37 29 09 29	<b>SNCF</b>	
			36 35

↳ permanences

Association / organisme	Responsable	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
<b>ADMR</b> (Aide à domicile en milieu rural)		Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59 Fax : 02 37 81 14 51
<b>ASSEDIC</b>		Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
<b>ASSISTANTS SOCIAUX</b> <b>ANIMATEUR INSERTION</b> <b>ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)</b>		Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30  02 37 25 62 29
<b>Conseiller Général</b>	Eric Gérard	Sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 81 10 20
<b>F.N.A.T.H</b> (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés)		4 <sup>e</sup> vendredi des mois de janvier-mars-mai-juillet septembre-novembre	Mairie 15h30 – 16h30 La Loupe	
<b>M.L.L.O.S 28</b> (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Mme Haudebourg	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 52 57 71
<b>RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe</b>	Mme Prioville	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
<b>RETRAITE</b> Sécurité Sociale  Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS		1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
<b>RSA</b>		S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
<b>SECURITE SOCIALE</b>		Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
<b>SYNDICAT D'INITIATIVE</b>		Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00

# LES MOTS CROISÉS DE GUY DEMANGE

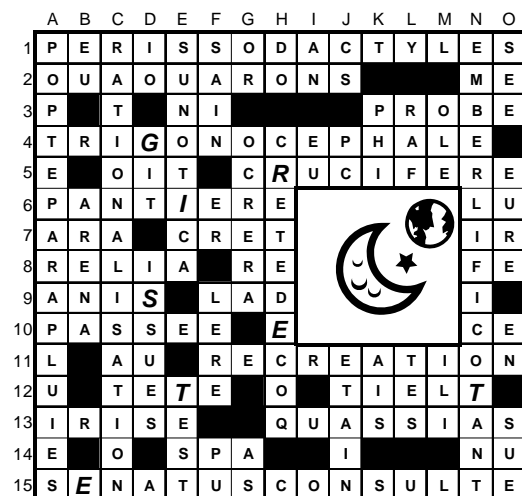
## SOLUTION DE LA GRILLE N° 23

Le mot caché était : « GRISSETTE »

## Grille N° 24

Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante : « On peut toujours se l'accrocher »

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---



## HORIZONTALEMENT

1. Caractère rancunier.
2. Pas en droit – Fleuve étranger.
3. Cobra – Personnel – Règle.
4. Sert à lier – Réalisées devant l'évier.
5. Se réjouit- Révolution – Devant un titre.
6. Exprime une détermination – Possessif.
7. Pour indiquer un accompagnement.- Il se fait souvent plumer.
8. Franchement amusant - Détendue physiquement et moralement.
9. Sur le cou – Ne pas s'améliorer – Précède la spécialité.
10. Colère – Sigle républicain - Sur la table ou sur le court.
11. Surplombe parfois le portail d'une église – Prépara la moisson.
12. Destructeur d'œuvres d'art – Possessif.
13. Graisse servant à l'onction – Tirant l'aiguille – Personnel.
14. Propre – Chiffre en lettres – Département.
15. Dans le salon – Réfectoire – Préposition – Grecque.

## VERTICALEMENT

- A. Il faut la lire pour chanter juste.
- B. Dans une cuisine – Sa justice est d'origine divine.
- C. Refuseront de partir.
- D. Rengaine – Possèdent.
- E. Préfixe – Protège doigt.
- F. Respectable – Pour entrer il faut le passer.
- G. Renard bleu – A la tête de l'empire – Les performances du spectacle.
- H. Moitié de moustique – Abrisent les écoliers.
- I. Linceul – Sans activité – Nazis.
- J. Deux romains – Emmailloté – Au dessus du rez-de-chaussée.
- K. Fibre textile – Epoques – Grandes classes.
- L. Préposition – Lagunes d'eau douce en Flandre – Classement.
- M. Possessif – Terre - Symbole chimique – Coupelle – Note.
- N. Epreuve – Négation – Maison de campagne provençale.
- O. Bonnes femmes – Victoire gauloise – Grecque.

